

*Assurance-chômage—Loi*

tances, des occasions se présentent. Le plus important, c'est que le gouvernement reconnaisse que le chômage ne doit pas être un mode de vie permanent et que les gens doivent avoir la possibilité de nouveau de faire pleinement partie de la main-d'œuvre. On insiste donc davantage sur le recyclage et sur les moyens d'aider les gens à trouver d'autres emplois.

Comme je l'ai déjà dit, on cherche aussi à éviter les abus du système qui drainent une partie des fonds de temps à autre. Les sanctions sont plus lourdes pour ceux qui quittent leur emploi de leur plein gré. Il y a également des sanctions pour ceux qui cherchent à ne pas travailler. Elles sont plus sévères pour les tricheurs, comme il se doit. Ceci ne s'applique peut-être pas à mes collègues d'en face, mais je leur dirai que dans la région du Canada d'où je viens, nous estimons qu'une personne doit travailler toute une journée pour mériter la paie d'une journée. Nous pensons que les régimes comme l'assurance-chômage ne sont pas faits pour qu'en profitent ceux qui ne partagent pas les valeurs auxquelles nous attachons tant de prix et qui forment la base de ce qui est bon au Canada.

Ce projet de loi et le budget qui l'accompagne visent à rendre ce régime plus autonome financièrement, ce qui, comme je l'ai dit, est la façon dont n'importe quel régime d'assurance devrait fonctionner et ce ne sont pas les chômeurs qui supporteront les augmentations de primes prévues dans le budget. Ce ne sont pas les sans-emploi qui paieront les primes, mais ceux qui ont les moyens de le faire.

Il y a certains changements. Il y aura une extension de certaines périodes de référence. Et les périodes pendant lesquelles les gens peuvent toucher des prestations seront plus courtes. C'est exactement ainsi que doit être le système.

D'abord, l'extension de la période ouvrant droit aux prestations s'appliquera aux régions où le chômage n'est pas extrême ou élevé. De même, les études montrent que ceux qui profitent à fond du régime ne sont pas ceux qu'il est censé aider vraiment.

Encore une fois, nous considérons que les modifications législatives proposées sont nettement conformes au bon sens, qu'elles sont à propos et judicieuses. Elles préservent le filet de sécurité qui est la caractéristique essentielle d'un régime d'assurance-chômage. Je ne dis

pas qu'il ne sera pas nécessaire de faire quelques rajustements en cours de route.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. McCreath:** Il se pourrait bien que ce soit fait en partie à l'étape de l'étude en comité. A vrai dire, j'aurais peut-être un mot ou deux à dire à ce sujet moi-même.

Néanmoins, dans l'ensemble, il s'agit d'une révision de la loi tout à fait salubre. Je vois que monsieur le Président m'invite à conclure. Qu'en ressortira-t-il pour le Canada atlantique? Le régime continuera de tenir compte des disparités régionales qui désavantagent les Canadiens de l'Atlantique. L'augmentation du nombre de semaines de travail donnant droit à l'assurance-chômage ne touchera pas le Canada atlantique, pourvu que des changements soient apportés au découpage des régions. C'est absolument essentiel, et je suis sûr que le gouvernement a entendu ce qu'un bon nombre de députés, plus particulièrement des régions rurales, ont dit à cet égard. La mise en oeuvre du projet de loi ne devrait pas précéder celle du changement qui doit nécessairement être apporté au découpage en fonction des taux de chômage réels des différentes parties du Canada.

• (2140)

Le régime d'assurance-chômage, même s'il est un des aspects les plus controversés de la vie canadienne, n'en est pas moins très important. Nous devons continuellement rajuster et modifier ce système pour qu'il réponde aux besoins des Canadiens et qu'il corresponde à leurs priorités. C'est l'orientation que nous avons voulu donner à ce projet de loi, que je suis fier d'appuyer. Je félicite le gouvernement de l'avoir déposé.

[Français]

**M. Fernand Robichaud (Beauséjour):** Monsieur le Président, si je me lève ce soir, ici, c'est pour m'opposer à ce projet de loi C-21 qui est maintenant devant nous et qui propose des changements majeurs au programme d'assurance-chômage. Et, contrairement à mon collègue de la Nouvelle-Écosse qui vient de parler, je crois que les changements ne seront certainement pas ce qu'il y a de mieux pour les gens de l'Atlantique.

Au cours des années, le programme d'assurance-chômage a réussi dans l'Atlantique à apporter une certaine sécurité aux familles. Bien sûr qu'on préférerait travailler, qu'on voudrait avoir de l'emploi, qu'on voudrait travailler à l'année longue, qu'on n'est pas content de ne travailler que 10, 12, 15, 20 ou 25 semaines. Ou voudrait travailler toute l'année, premièrement, parce que c'est plus payant et, deuxièmement, parce qu'on veut et qu'on aime travailler. Mais, parce que le travail n'est pas là, la sécurité du revenu familial dépend de ce programme